

REGLEMENT INTERIEUR

Amicale Laïque François Dallet -Dr Teillais
150 Bd des Poilus - 44300 Nantes

I - Inscriptions et cotisations

Les inscriptions aux diverses activités de l'Amicale ont lieu en début d'année scolaire dans l'enceinte de l'école François Dallet. Le paiement se fait au moment de l'inscription (possibilité de paiement au trimestre).

Pour la pratique de certaines activités, il est indispensable de fournir un certificat médical avant le premier cours. La responsabilité de l'Amicale étant engagée, **l'adhérent ne pourra pas participer à l'activité sans certificat médical**.

Les tarifs des activités étant fixés en fonction du nombre de participants, **aucun remboursement ne sera accepté en cours d'année**. Cependant en cas de force majeure (maladie, déménagement), l'adhérent pourra présenter au bureau de l'Amicale une demande écrite de remboursement dûment motivée et accompagnée de pièces justificatives (certificat médical, ...). En cas d'acceptation de la demande par le bureau, seuls les trimestres non entamés pourront être remboursés.

Un minimum de 25 cours par année scolaire est garanti dans le cadre des cours hebdomadaires. En cas d'annulation de cours, le remboursement ne sera envisageable qu'en deçà de ce seuil.

II - Equipement

L'activité que vous avez choisie nécessite un équipement minimum (chaussons de danse, méthode de musique, ...). Cet équipement, à la charge de l'adhérent, sera déterminé en début d'année par chacun des animateurs. Il convient de se conformer à la demande de celui-ci afin que l'activité vous soit profitable. **Pour les enfants, tous les éléments de l'équipement doivent porter le nom de l'enfant.**

III - Horaires des cours

Les horaires des cours sont fixés en début d'année selon un calendrier propre à chaque activité. Ce calendrier tient compte des jours fériés. Il appartient aux parents de prendre les dispositions nécessaires afin que les enfants se présentent aux cours aux heures fixées. Les parents doivent impérativement venir chercher leur enfant dans la salle dès la fin de l'activité (l'animateur n'a en aucun cas à assurer la garderie au-delà du cours).

L'Amicale Laïque étant indépendante de l'Education Nationale, les activités sont maintenues en cas de grève des enseignants de l'école.

En cas d'absence imprévisible de l'animateur (maladie, évènement familial,...), les parents seront prévenus par téléphone, par l'animateur dans la mesure du possible, ou par l'Amicale. L'Amicale est responsable des enfants pendant la durée des cours et s'engage à garder les enfants jusqu'à l'heure d'arrivée des parents.

Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animateur avant de laisser leur enfant.

Le non-respect des consignes énoncées ci-dessus (retards répétés...) pourra entraîner l'éviction de l'adhérent sans remboursement.

IV - Discipline

Si le comportement d'un adhérent perturbe le bon déroulement du cours collectif, il peut être envisagé par le bureau de l'Amicale de procéder à son exclusion. Elle interviendra après 2 mises en garde (effectuées auprès des parents si l'adhérent est un enfant) et restées sans effet. La mesure d'exclusion revêt un caractère exceptionnel mais sera néanmoins appliquée si besoin, à défaut de meilleure solution. **En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera effectué.**

V - Contacts

Vous pouvez contacter directement l'animateur de votre enfant à l'issue d'un cours. Par ailleurs, chaque activité est gérée par un parent bénévole de l'Amicale présent lors de l'inscription et que vous pouvez solliciter en cas de besoin. Les numéros de téléphone de ces personnes sont disponibles sur la Fiche Récapitulative des Activités, disponible sur le site internet de l'Amicale.

Nous nous permettons d'insister sur le respect de ces quelques règles élémentaires établies, dans l'intérêt de tous, pour le bon déroulement des activités.

L'Amicale Laïque est une association dont vous devenez membre en vous inscrivant à une activité. Elle fonctionne grâce à l'investissement personnel de chacun.

Des réunions ont lieu périodiquement afin de faire le point sur les différentes activités et d'organiser les manifestations annuelles (vide-grenier, spectacles, fête des écoles). Vous êtes convié(e)s à participer à ces réunions pour exprimer vos idées, vos remarques et peut-être proposer votre aide.

Toute aide est précieuse car elle contribue à faire vivre l'Amicale et à alléger la charge de chacun des bénévoles. Participer à la vie de l'Amicale Laïque, c'est aussi l'occasion de nouer des contacts entre parents et d'œuvrer pour la collectivité.

Le Bureau de l'Amicale Laïque François Dallet - Dr Teillais

Si vous souhaitez participer à la vie de l'Amicale ou tout simplement recevoir nos mails d'information et le compte-rendu des réunions, remplissez ce coupon, découpez-le et envoyez-le, ou encore déposez-le dans la boîte aux lettres de l'Amicale Laïque François Dallet - Dr Teillais - 150 Bd des Poilus - 44300 NANTES.

Mme M. Nom : _____ Prénom : _____

Nom et prénom de l'enfant : _____ Classe : _____

Adresse mail (merci d'écrire très lisiblement) : _____